



Annexe 3

Indicateurs de suivi

La CCVRP fournit à l'Unédic des indicateurs, avec, a minima, une possibilité d'analyse par risque assurance chômage et AGS.

Mesure globale de la performance

Trimestriellement, la CCVRP communique à l'Unédic :

- les montants à recouvrer par risque AC/ AGS ;
- les montants recouverts par risque AC/ AGS.

Annuellement, la CCVRP fournit à l'Unédic :

- le nombre d'adhérents (employeurs et salariés) ;
- le nombre et le montant des relances amiables ;
- le nombre et le montant des paiements suite à relances ;
- le montant à recouvrer au titre de l'exercice N ;
- le montant recouvé au titre de l'exercice N ;
- le nombre et le montant des créances contentieuses transférées aux Urssaf.

Ces indicateurs sont communiqués sous format Excel.